

Bonjour à tous,

Après la reprise le 19 mai des activités sportives et culturelles pour les mineurs, la date du 9 juin de reprise pour les adultes arrive à grands pas.

Certes, les gestes barrières seront conservés, aussi nous vous demandons instamment le respect des directives sanitaires affichées dans les différents sites sportifs de la ville et au siège de l'Association.

Des nouveautés pour la rentrée :

1. Pour les mineurs, le certificat médical ne sera plus obligatoirement requis pour la délivrance ou le renouvellement d'une licence sportive. Le décret du 7 mai 2021 stipule, qu'il n'est plus nécessaire, pour les mineurs hors disciplines à contraintes particulières, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive.

Néanmoins, un tel certificat doit être produit lorsque les réponses au questionnaire relatif à l'état de santé du mineur conduisent à un examen médical. Ce certificat est téléchargeable sur le site de l'association. Voir plus de détails au verso de votre fiche d'inscription.

2. De nouvelles activités vont être proposées ou reconduites pour leur deuxième année
 - Yoga enfant et adolescent
 - Teen Dance Mix, des danses pour les adolescents que l'on retrouve sur les réseaux sociaux, type TIK TOK
 - Funky Jazz pour les adultes.
 - Et une nouveauté : La création par la section Handball, d'une activité Handball fauteuil, une première dans le département du Val de Marne.

Vous trouverez joint à ce message, **la ou les fiches de préinscription**, avec de nouvelles précisions pour la rentrée :

- L'accès au nouveau certificat médical pour les mineurs.
- La proposition d'un avoir :

En compensation des cours en « visio » ou annulés de la saison 2020 2021, en remerciement de vos différents dons, votre compréhension, le Conseil d'Administration a décidé d'un avoir pour chaque adhérent de la saison passée. Ce montant inconnu à ce jour, sera déterminé cet été, une fois toutes les aides reçues. Il peut être différent selon l'activité.

3. Aussi, nous vous demandons :
 - De facto, puisque vous êtes **prioritaires**, nous retransmettre ou déposer très rapidement votre **pré inscription** par courriel ou courrier, sans aucun chèque ni espèce.
 - **L'inscription** sera effective fin août, début septembre. A ces dates, nous connaissons le montant de l'avoir, donc le montant final de votre adhésion. Vos chèques nous seront transmis à ce moment précis.

Nous vous remercions de votre compréhension et votre soutien tout à long de cette saison si pénible pour nous tous.

Le Conseil d'Administration